

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3615**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Boulevard urbain est (BUE) - Tronçon La Soie - Marché 1 : terrassements-assainissements -
Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 8 octobre 2012**Décision n° B-2012-3615**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Boulevard urbain est (BUE) - Tronçon La Soie - Marché 1 : terrassements-assainissements - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de terrassements et d'assainissements pour la réalisation du boulevard urbain est (BUE), tronçon La Soie à Vaulx en Velin.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et reconduit pour le mandat en cours dans le cadre de la politique C1 - Faire de l'environnement un moteur du développement, développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, faciliter les échanges entre les différents pôles urbains.

Par délibération n° 2011-2221 du 23 mai 2011, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme d'un montant de 25 515 397 € TTC pour la réalisation des travaux.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, et dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 21 septembre 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement solidaire GUINTOLI/EHTP R.A/Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est pour un montant de 1 867 830,10 € HT, soit 2 233 924,80 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux concernant le boulevard urbain est (BUE), tronçon La Soie à Vaulx en Velin - Marché 1 : terrassements-assainissements, ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement solidaire GUINTOLI/EHTP R.A/Entreprise Jean Lefebvre Sud Est pour un montant de 1 867 830,10 € HT, soit 2 233 924,80 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OPO90344, le 23 mai 2011 pour la somme de 25 515 397 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2012 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.